



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 - 142

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

FINANCES

CONTRAT DE PRET TEMPORAIRE D'ANIMATIONS

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le souhait de la Médiathèque de proposer aux résidents de l'EPHAD et aux usagers de l'établissement, durant la période estivale, des animations en lien avec le jeu de mémoire ;
- Considérant la proposition de la Bibliothèque départementale, de mettre à disposition de la médiathèque Ernest Cœurderoy de Tonnerre, l'animation « Mémo Art : Jeu de Mémoire » et l'animation « Jeu-Chiffres Cache-cache » ;

DECIDE

- De signer les conventions de prêt temporaire d'animation avec la Bibliothèque départementale aux conditions suivantes :

Convention n° 1 :

- Thème de l'animation : « Mémo Art : Jeu de Mémoire »
- Matériel : tapis de lecture, livres, jeux, kamishibaï, instruments de musique...
- Lieu : Médiathèque
- Durée : 01/07/22 au 02/09/22
- Coût : gratuit (transport assuré par la Ville)
- Valeur de l'animation : 19.90 €

Convention n° 2 :

- Thème de l'animation : « Jeu-Chiffres Cache-cache »
- Matériel : tapis de lecture, livres, jeux, cartes...
- Lieu : Médiathèque
- Durée : 01/07/22 au 02/09/22
- Coût : gratuit (transport assuré par la Ville)
- Valeur de l'animation : 29.00 €



A Tonnerre, le 21/06/2022
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre